



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 août 2023 tenue à 17 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

**2023-08-464**

#### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

**2023-08-465**

#### RÈGLEMENT RV-1441-088 - ADOPTION

Attendu qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 15 août 2023;

Attendu que le Projet de règlement a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme et que le rapport de rétroaction a été déposé à la séance du 6 juin 2023;

Attendu que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 août 2023;

Attendu que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1441-088 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification de la zone C-6 271 et ses dispositions particulières.

Adoptée

**2023-08-466****APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - DÉCORATIONS DE NOËL**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

Autoriser l'appropriation de la somme de 100 000 \$ au surplus libre accumulé pour le projet de décorations extérieures de Noël des bâtiments municipaux du boulevard de la Grande-Allée, tel que prévu au Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2023.

Autoriser l'appropriation d'une somme additionnelle de 20 000 \$ au surplus libre accumulé pour ce projet des décorations extérieures de Noël des bâtiments municipaux du boulevard de la Grande-Allée.

Adoptée

**2023-08-467****SOUSSIONS - TRAVAUX DE DRAINAGE, DE FONDATION ET DE PAVAGE SUR LA TERRASSE FILION - CONTRAT 2023-2069 - RÈGLEMENT RV-1726**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de drainage, de fondation et de pavage sur la terrasse Filion, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Construction Anor (1992) inc. 30, rue des Menuisiers Saint-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 2T2	1 821 123,94 \$
Charex inc. 17 755, rue Lapointe Mirabel (Québec) J7J 0W7	1 893 602,55 \$
2528-4340 Québec inc. f.a.s.r.s. Excavation Villeneuve 8671, chemin Curé-Barrette Terrebonne (Québec) J7M 1N2	2 048 999,99 \$
9267-7368 Québec inc. f.a.s.r.s. A. Desormeaux Excavation 2605, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0	2 109 878,86 \$

Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. 26, rue Saulnier Laval (Québec) H7M 1S8	2 258 526,94 \$
Lavallée et Frères (1959) Ltée 71, rang de l'Équerre Laval (Québec) H7L 6A3	2 270 809,95 \$ (montant corrigé)
Pavage Jérômien inc. 358, rue Larry-Ball Saint-Jérôme (Québec) J5L 2P6	3 573 085,10 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil du 25 août 2023 et celle du Service du génie du 28 août 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 23 août 2023.

De rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres pour des travaux de drainage, de fondation et de pavage sur la terrasse Filion - Contrat 2023-2069 - Règlement RV-1726.

Adoptée

#### **2023-08-468**

#### **EMBAUCHE - DIRECTRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

ATTENDU l'embauche d'une personne au poste de directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il est inutile de nommer vu le caractère public de la présente;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher la personne visée par la présente résolution et dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, au poste cadre à temps complet de directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-08-469**

**NOMINATION TEMPORAIRE - TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET CHEF DE DIVISION REVENUS AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De nommer temporairement madame Francine Guénette, chef de division revenus, à titre de trésorière adjointe et chef de division revenus au Service des finances, à compter du 29 août 2023 jusqu'au retour en poste de la directrice du Service des finances et trésorière.

De confirmer que madame Francine Guénette pourra remplir les fonctions d'assistante-trésorière prévues à l'article 106 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

De modifier le contrat de travail de madame Francine Guénette par l'ajout de l'addenda no. 1 afin d'inclure les modifications découlant de sa nomination à titre de trésorière adjointe.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-08-470**

**NOMINATION - DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De nommer monsieur Iann-Carlos Armijo au poste cadre à temps complet de directeur par intérim du Service des loisirs, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur du Service des loisirs.

Adoptée

**2023-08-471**

**ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE**

ATTENDU l'entente intervenue quant à la terminaison du lien d'emploi d'une personne à l'emploi de la Ville, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente vu le caractère public de celle-ci;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance d'un employé cadre, signé par la personne visée par la présente résolution et dont tous les membres du conseil ont pris connaissance.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance soumise aux membres du conseil municipal et liant la Ville.

D'autoriser le paiement des sommes qui y sont prévues, après avoir vérifié les crédits disponibles.

Adoptée

**2023-08-472**  
**CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DES MEMBRES DE L'ORGANISME TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ, POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 - APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

ATTENDU les résolutions 2022-04-197 et 2022-04-198 concernant le contrat de membre utilisateur et le contrat de service entre Tricentris, la Coop de solidarité et la Ville de Boisbriand pour les années 2022 à 2024;

ATTENDU que les contributions annuelles des membres et les revenus des opérations de Tricentris ne couvriront pas les frais d'exploitation de la coopérative pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU la modification du Règlement de régie interne de Tricentris adoptée par la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'Assemblée générale extraordinaire du 17 août 2023;

ATTENDU que l'ajout de l'article 5.4 du Règlement permet à la coopérative d'exiger une contribution supplémentaire à ses membres afin de couvrir ses frais d'exploitation lorsque la situation l'exige;

ATTENDU les résolutions 04-08-23EX et 05-08-23EX de Tricentris, déterminant les montants des contributions supplémentaires et les termes de paiement pour les années 2023 et 2024;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le paiement de la contribution supplémentaire demandée par l'organisme Tricentris, la Coop de solidarité, pour l'année 2023, au montant de 181 047,03 \$ toutes taxes comprises.

De prévoir un ajout de 27,06 \$ / porte pour la contribution supplémentaire demandée par l'organisme Tricentris, la Coop de solidarité, pour l'année 2024.

D'approprier à cette fin la somme de 165 321 \$ au surplus libre accumulé.

D'attribuer le paiement au poste budgétaire 02-420-10-497.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**2023-08-473**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De lever la séance à 17 h 35.

Adoptée